

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250929-202502200000000-DE



DELIBERATION N°2025-022

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 15 septembre 2025 s'est réuni le **lundi 29 septembre 2025** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. BURET Serge, M. CAPPELLEN Guy, M. COURCHANT Albert, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. ISABELLE Gilles, M. JAMIN Loïc, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMIERE Claude, M. OBLIN Jean, M. POISSONNIERE Eric, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, Mme SURET Nelly,

POUVOIR

M. COLLET-MORIN Bertrand donne pouvoir à Mme LE BUGLE Sylvie

Mme LANDELLE Christine donne pouvoir à M. ISABELLE Gilles

Mme RENOUF Simone donne pouvoir à M. PORET Fernand

M. LEMOUSSU Daniel donne pouvoir à M. LEMIERE Claude

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, Mme DOS SANTOS Catherine, M. KIES Laurent, Mme LEROY Fabienne, M. PAIN Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. ROUTIER Nicolas, Mme VOISIN Marine

M. POTTIER David a été désigné comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

DELIBERATION N°2025-022

OBJET : MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 (pour les communes) relatif aux attributions de l'organe délibérant ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux comités techniques, désormais remplacés par les comités sociaux territoriaux (CST) ;

Vu le tableau des effectifs actuellement en vigueur ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23/09/2025 ;

Considérant que la mise en œuvre de la tarification incitative a entraîné une réorganisation profonde des services, impliquant de nouvelles missions liées à la gestion des usagers et à l'exploitation des services ;

Considérant que cette évolution s'est traduite par la création et le pourvoi de plusieurs emplois, notamment une gestionnaire RH, trois gestionnaires usagers et communication, deux gestionnaires techniques, des agents de collecte supplémentaires

Considérant que certains agents ont bénéficié de promotions de grade, entraînant le maintien non justifié dans le tableau des effectifs des postes correspondant à leurs anciens grades ;

Considérant qu'il convient désormais d'ajuster le tableau des effectifs afin qu'il reflète fidèlement la réalité des emplois effectivement occupés et supprime les postes devenus sans objet ;

➡ **Le Comité syndical, à l'unanimité, DECIDE**

Article 1 :

De supprimer, à compter du **01/10/2025**, les emplois suivants inscrits au tableau des effectifs :

- Les postes correspondant aux anciens grades des agents promus, devenus sans objet ;
- Les postes vacants ou redondants créés avant la réorganisation et qui ne répondent plus aux besoins actuels. A savoir :

- ✂ 2 grades d'Adjoint Administratif
- ✂ 5 grades d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- ✂ 4 grades d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
- ✂ 9 grades d'Adjoint Technique
- ✂ 4 grades d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
- ✂ 1 grade d'Agent de maîtrise
- ✂ 1 grade de Technicien
- ✂ 2 grades de Technicien Principal 2^{ème} classe
- ✂ 2 grades de Technicien Principal 1^{ère} classe
- ✂ 1 grade d'Attaché Principal
- ✂ 1 grade d'Ingénieur Principal

Article 2 :

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence, pour être mis en concordance avec les besoins actuels de la collectivité.

Article 3 :

Monsieur le Président sera chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,
Président



David POTTIER
Secrétaire de séance